



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du mercredi 21 novembre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Varsovie, ce 30 octobre. La nouvelle de la fuite des Prussiens & Autrichiens du territoire français, & celle des progrès des armées françaises en Savoie & en Allemagne, ont fait la plus vive impression.

Les troupes Russes sont tellement disposées dans tous les états de notre République, qu'elles cernent les nôtres de toutes parts. Cette disposition vient d'être publiée dans les papiers-nouvelles. La somme que paient ceux qui veulent être dispensés ici de loger des officiers ou des soldats russes, monte à 1000 ducats par mois. Un banquier, par exemple, tel que M. Blanc, paie 35 à 40 ducats par mois. Le roi lui-même, a offert de payer pour 50 hommes, à un demi ducat chacun. Il est bien d'être de payer des gens qui nous préparent des fers ; & il est bien lâche, le roi qui donne lui-même l'exemple de ces indignes contributions.

De Ratisbonne, ce premier novembre. Presque tous les ambassadeurs à la diète, ont reçu leurs

instructions, relativement à la guerre contre les Français. Malgré la bonne envie qu'ils auroient de décréter une guerre de l'Empire, & malgré les instances de la cour impériale, qui fait marcher vers notre ville, un corps de troupes considérable pour garder la diète ; on oppose cependant à ce projet, toutes sortes de difficultés, bien propres à éloigner la décision.

De Francfort, ce 24 octobre. — Lettre d'un Israélite au général Custine.

Grand héros ! les cris des cœurs affligés sont parvenus devant l'éternel, c'est pourquoi il vous a envoyé. Louanges à l'éternel, qui vous a béni pour cette grande victoire.

Maintenant ayez pitié de nous pauvres juifs, qui sommes tellement opprimés que mon cœur en gémit.

Général, considérez seulement une seule chose ; voyez comment, sur toutes les routes, on lit sur des poteaux : *peage corporel des juifs*. Si je voyage par eau, on l'appelle *peage d'eau* ; & pour qu'un

2)
just puisse traverser le pays de Mayence, il lui en coûte certainement un florin par jour.

Quand le clergé auroit acheté, en espèces sonnantes, le monde à l'éternel, il ne faudroit pas pour cela nous traiter plus durement que les autres hommes, car nous ne sommes pas faits autrement qu'eux.

Maintenant le temps est venu d'ouvrir la prison. Je me jette donc à vos pieds, pour vous prier de supprimer ces lois rigoureuses, & la bénédiction de l'éternel se répandra sur vous, comme Dieu l'a promis dans le quatrième livre de Moïse, chap. 24, v. 4 : *Je bénis celui que mon peuple bénit.* Je suis, du reste, avec le plus profond respect, votre très-humble, &c. LÉVI ABRAHAM.

Du quartier-général de Mayence, le premier novembre. — Réponse du général Gustin:

Depuis long-temps, l'humanité courbée, gémissoit sous le joug des despotes & de leurs valets. Depuis long-temps une vile servitude accabloit le peuple israélite. Les hommes ont essayé de se relever vers leur ancienne dignité; & vous, qui depuis des siècles, êtes une des parties les plus opprimées de l'humanité, vous seriez les seuls, qui ne prendroient point part à cette œuvre grande & sublime! Non, les fers sont rompus, dont les Pharisiens chrétiens avoient entravé le peuple. Ayez encore un peu de patience, & bientôt partout, où flotteront les étendards sacrés de la liberté, personne ne pleurera plus, si ce n'est les esclaves, les tyrans & les traîtres.

De Bruxelles, ce 15 novembre. Le général Dumourier a déjà fait chanter dans nos murs l'hymne des Marseillois. Le refrain *aux armes citoyens*, a retenti dans toutes nos places publiques; un club patriotique s'est formé dans le palais des gouverneurs; c'est ce que M. Dumourier appelle son état-major. Nous ne voyons plus d'émigrés dans notre ville, ils sont tous partis pour la Hollande, & pour le pays de Liège; de Breteuil a ob-

tenu, avant son départ, de madame la gouvernante; une somme de 24 mille louis pour les princes français, & 3000 pour être distribués parmi les émigrés indigens.

D'Ostende, ce 9 novembre. « Je suis parti de la rade de Dunkerque aujourd'hui à 10 heures du matin, accompagné de *l'Aviso l'Eveillè*, commandé par le citoyen Mulon. Le reste de notre flotte n'a pu sortir du port par la continuité des vents d'ouest, nord-ouest. Comme il étoit instant de se rendre sur-le-champ à Ostende, j'y ai fait voile & pris mouillage dans le port à trois heures après-midi.

» La joie la plus vive & au-dessus de toute expression, a éclaté parmi les habitans. Lors de notre entrée, des députations & des magistrats, & des citoyens, sont accourus au-devant de nous, s'empressant à l'envi de nous offrir tous les secours dont nous pouvions avoir besoin. Leur loyauté, leur franchise, leur accueil fraternel, nous ont facilement fait concevoir qu'il est plus nécessaire de *bonnets-rouges* que de canons. J'attends le reste de la flotte pour continuer la mission flatteuse dont je me félicite d'être chargé, & j'espère l'accomplir avec autant de zèle que de succès.

Signé MOUTON, lieutenant de vaisseau.

De Gand, ce 14 novembre. L'entrée des Français à Gand ressembloit moins à une invasion qu'à un triomphe. Les habitans sont venus au-devant de l'armée, à plus d'une lieue. Les officiers municipaux ont remis les clefs au général Lamarlière, qui les a attachées à son cou, aux acclamations d'une foule immense, qui crioit : *vivent les Français! vive la liberté!* Plusieurs personnes ont embrassé le général; d'autres baisoient ses habits; c'étoit à qui pourroit obtenir la faveur de le toucher; enfin il a été enlevé sur les bras des citoyens, jusqu'à l'hôtel-de-ville. Le 12 novembre, jour de l'entrée des Français, étoit précisément l'anniversaire de celui où le Brabant s'étoit déclaré libre, il y a trois ans. Tous les habitans étoient parés pour cette fête, & l'on

renouvelée de bien bon cœur avec leurs nouveaux hôtes. Le lendemain matin, la statue de Charles V, qui décoroit la grande place, a été renversée. Le peuple a constitué prisonnier le pensionnaire, & déposé les magistrats; on leur a donné une garde pour leur sûreté. L'évêque s'est sauvé, & quelques aristocrates essaient de troubler la joie des patriotes; cependant nous partons pour Anvers. *Nous viendrons! nous entrerons!*

F R A N C E.

Paris. Dans le moment où l'on agite si l'on fera un procès à Louis XVI, tout le monde ne peut se faire entendre à la tribune. Plusieurs écrivent pour ou contre. On nous adresse nombre de lettres, avec instance de les rendre publiques. Nous nous en défendons; une gazette politique n'est pas une tribune. Cependant nous donnerons l'extrait de trois, qui nous ont paru remarquables. Nos lecteurs jugeront si nous avons dû les accueillir. On pourroit les appeler les malheurs, les fautes, les punitions de Louis XVI.

Première lettre. Vedette! les détenus au Temple occupent l'attention générale, & malgré la distraction de nos victoires, un sentiment douloureux nous rappelle involontairement aux pieds de cette tour, dans laquelle est renfermé un homme qui n'a guères, le plus puissant monarque de la terre, est aujourd'hui le plus infortuné des hommes, qui, après avoir été abreuvé de toutes les jouissances dont l'homme le plus avide puisse jouir, est tourmenté par toutes les privations qui rendent la vie insupportable, qui n'a pour perspective que le supplice & la mort, & réduit à désirer que l'on épargne un crime à notre siècle. C'est dans le moment où on a aboli, dans toute la France & même à Paris, toutes les prisons d'état, qu'on a vu, en 1792, s'élever, au milieu de cette capitale, une bastille plus affreuse que toutes celles démolies. Les plus grands scélérats ont vu leurs cachots s'ouvrir; les prisonniers condamnés au long supplice d'une

vie inactive & d'une détention rigoureuse, peuvent, par un code nouveau, communiquer avec leurs semblables, recevoir des secours & des consolations. Il n'est plus qu'un être, qu'un seul être qui, sequestré de toute la société, ne jouit que précairement de la douleur de voir ses co-prisonniers, compagnons de son infortune. Tout ce qui se passe à l'extérieur, tous les grands évènements qui s'agissent dans ce royaume, où il commandoit en souverain, lui sont dérobés. 25 millions d'hommes s'occupent de lui; il l'ignore, il apprend seulement qu'on demande sa tête, & on le laisse livré à l'inquiétude de se voir à chaque instant condamné à la perdre; & pourquoi se trouve-t-il réduit à cet abyme de malheurs? parce que dans un moment de crise, où le 10 août, une foule animée se portoit chez lui pour en chasser ses satellites, il s'est réfugié au sein de l'assemblée législative, qui, pour prix de cette généreuse confiance, l'a suspendu, l'a fait jeter dans un cachot, & l'a confié à des surveillans mille fois plus intègres que ne l'étoient les Rongemont, les Delaunay. La convention se forme, elle le détient; elle ne daigne pas seulement s'informer de lui, & la première motion qui s'ouvre est de le livrer au supplice. Le ministre veut s'assurer de son sort, on ne daigne pas lui répondre; & il est livré précisément à ceux qui se glorifient d'avoir fait la journée du 10 août, auxquels on impute celle du 2 septembre. *A demain la seconde lettre.*

§. *Bulletin du 19 novembre.* Louis a passé la nuit assez tranquillement, ayant moins toussé que la précédente; de l'avis du citoyen le Mounier, médecin, il a pris ce matin du petit lait & le continuera quelques jours; ensuite il prendra quelques légers purgatifs, ce qui n'annonce qu'une légère indisposition.

§. Paris, ou presque tout Paris, a eu un instant lundi, que Louis XVI étoit mort. Qui a répandu ce bruit? sur quel motif? veut-on y préparer les esprits? Et ce procès de Louis XVI, qu'on devoit

discuter tous les jours, & ce plan proposé de faire imprimer tous les discours sans qu'ils soient lus à la convention, & de le juger sans entendre aucun orateur; que penser de tout cela?

§. Le corps électoral de Paris est fort mécontent de la convention, qui le relègue dans un bourg pour y tenir ses séances. On veut déplacer près de 400 personnes, toutes domiciliés dans la capitale, pour leur faire tenir leurs séances à deux lieues, dans un local qui ne peut les contenir, ni réunies, ni divisées. Sans doute la convention ne veut pas forcer les électeurs à faire tous les jours, soir & matin, deux lieues pour se rendre au Bourg-de-l'Égalité. On ne peut deviner quel est le motif d'une pareille loi, sinon l'envie de connoître jusqu'où s'étend son pouvoir.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Présidence du citoyen Grégoire.

Séance du mardi 20 novembre.

On lit une lettre de Malhouet, qui se trouve à Londres, qui demande un passe-port pour revenir, n'ayant quitté Paris que le 17 septembre. Il s'offre d'être le défenseur officieux de Louis XVI, dont il a toujours admiré les vertus & la probité.

On lit le décret d'accusation rendu contre Dietrich, maire de Strasbourg.

On renvoie la pétition du général Dillon au comité de la guerre, chargé de faire un rapport sur sa conduite.

On décrète divers articles pour opérer dans les chefs lieux de districts, le paiement des reconnoissances définitives des créances sur les corps & communautés de 300 & au-dessus.

Les commissaires envoyés à Lyon, écrivent que le calme y est rétabli, que les corps administratifs y sont renouvelés. Ils se sont transportés au dépôt des fournitures militaires; là ils ont vu les déladations de tout genre, des chemises vendues à 7 livres 10 sous; font de vrais toiles d'emballage. Lajarre, cousin du ministre, a été chargé des fouliers; 200 mille paires ont été livrées sans qu'ils puissent servir; les draps acceptés sans

autage. Les marchés ont été conclus par Vincent, sur l'approbation de Montesquieu. Commissaires des guerres, fournisseurs, visiteurs, état-major, tous volent. Le soldat souffre, l'état s'épuise. Il faut une justice éclatante. On décrète d'accusation le commissaire des guerres Vincent, le fournisseur Jacob Benjamin, le commissaire Vasse, l'ordonnateur Delaunay, le fournisseur Lajarre, & le négociant Lebrun.

Cambon dénonce deux autres fournisseurs, Maréchal & l'abbé d'Espagnac, qui a fourni des chevaux. Le ministre de la guerre en rendra compte.

Le ministre de la guerre, un officier arrivé de Strasbourg, les amis de la liberté & de l'égalité à Metz dénoncent successivement des prévaricateurs du même genre. Les fouliers destinés à l'armée du centre ont des semelles de cuir de cheval, des ampeignes de bafanne, entre les deux semelles on a placé du carton. On nomme une commission militaire pour examiner ces fournitures. On décrète encore d'accusation un nommé Gerdrer, fournisseur des magasins de Saint-Denis.

Rolland fait part qu'un particulier l'a conduit aux Tuileries, a fait enlever devant lui un panneau, le mur a été excavé; une armoire détendue par une grille de fer, a laissé voir un grand dépôt de papiers, où il s'en trouve de la plus grande importance sur la dernière révolution; des lettres originales de Louis XVI, & d'autres pièces intéressantes des membres de l'assemblée constituante. Il demande des commissaires. On nomme une commission de douze représentans, dont les noms seront tirés au fort, pour examiner les papiers.

Le ministre de la guerre fait part d'une lettre du Dumourier, qui annonce qu'un parlementaire lui a proposé une suspension d'armes pendant certain temps, pour faciliter l'hivernement. Dumourier a répondu qu'il alloit envoyer la proposition à la convention, & qu'il alloit toujours poursuivre.

Et de fait, Dumourier est entré à Malines; les approvisionnements en tout genre, qu'il y a trouvés, sont très-considérables. Les magasins d'Anvers, dont on espère s'emparer, mettront l'ennemi hors d'état de continuer la campagne.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 7. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.